

LE FONCTIONNEMENT

de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

> LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Le conseil DÉCIDE.

Il examine, débat et vote de façon collégiale des délibérations liées aux missions de la Communauté de Communes.

Il a la faculté de déléguer des attributions au Président et au Bureau.

DÉSIGNE

DÉSIGNE

> LE BUREAU

Il se compose du Président et des 6 Vice-Présidents. Cette instance de **DÉBAT**, de validation et d'**ORIENTATION** donne un avis préalable à chaque décision prise par le Conseil Communautaire.

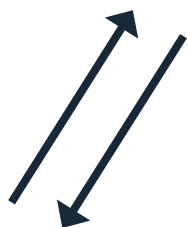


> Le Président

Il est l'organe exécutif et le **RESPONSABLE LÉGAL**. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide de ses services, engage les dépenses votées au budget.

> Les Vice-Présidents

Ils représentent le Président pour l'exercice des compétences qui leur sont déléguées.



> LES COMMISSIONS et GROUPES DE TRAVAIL

Des élus communautaires y siègent. Pour les groupes de travail, le Président et les Vice-Présidents y sont membres de droit. Instances de consultation et d'échanges, les commissions et les groupes de travail jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des projets et des actions de l'intercommunalité en émettant et en élaborant des **PROPOSITIONS** soumises ensuite au Bureau et au Conseil Communautaire.

Nos 6 commissions :

- d'Accessibilité aux personnes handicapées
- d'Appel d'offres (CAO)
- de Concession
- des Finances
- Locale d'évaluation des charges transférées
- Intercommunale des impôts directs

Nos 19 groupes de travail :

Animation jeunesse - Communication - Démarche qualité
Développement économique - Ecole Intercommunale de Musique - Eclairage public et aménagement numérique
Environnement - Habitat - Maison France Services
Mutualisation de matériels - Périscolaires - Petite Enfance
Piscines - Politiques culturelles et touristiques - Seniors
Service commun - Urbanisme (PLUi) - Vie associative - Voirie

> LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Organe d'**ORIENTATION STRATÉGIQUE**

C'est une instance de concertation et de dialogue où les Maires peuvent échanger et débattre sur toutes les questions qui concernent l'intercommunalité. Les communes sont ainsi partie prenantes de l'élaboration du projet de territoire. La conférence des Maires est le garant de l'équilibre territorial.

